



ASSEMBLEE GENERALE REGION SUD

Samedi 18 NOVEMBRE 2023

LE CANNET DES MAURES (Hôtel « Les Portes de Provence »)

Conformément aux statuts, la liste des membres ayant droit de vote ainsi que le nombre de voix dont chaque membre est titulaire, sera tenue à disposition au siège du Comité.

MANDAT DU PRESIDENT DU CLUB / REPRESENTANT DE SCA

Cette partie doit être systématiquement remplie par le Président de club / Représentant de SCA qu'il soit présent ou qu'il donne pouvoir à l'assemblée générale.

Je soussigné : Licence fédérale 2023 n°:
Président du Club / Représentant de la SCA : N°:

Cocher la case et compléter :

Assisterai à l'AG du comité régional

Donne délégation à M/Mme Nom : Prénom :
Numéro de licence : adhérent de mon club / ou ma structure

Donne pouvoir à M/Mme Nom : Prénom :
Numéro de licence :
Délégué du club/ SCA : Nom structure N° :

Signature du Président du club / Représentant de la SCA et **cachet du Club/SCA**